

Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 26 avril 2019

CHS - CT du 25 avril 2019

COMPTE - RENDU

Ce CHSCT s'est tenu en présence notamment de l'ensemble des acteurs de prévention : Mme POURCHET (assistante sociale), le Dr GIACOMETTI (médecin de prévention), M. RENDA (Inspecteur sante et sécurité au travail) et M. CAUVIN (délégué des services sociaux).

Les représentants des 3 organisations syndicales ont participé.

Ce CHSCT a débuté à 9H30, pour s'achever à pratiquement 14H00 sans interruption.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Organisation des CHSCT
- 2 – Désignation du secrétaire du CHSCT
- 3 – Approbation des PV du 16/10 et du 21/11/2018
- 4 – Note d'orientations ministérielles 2019
- 5- Situation des trésoreries de Saint-Girons et Lavelanet au regard des RPS
- 6 – Actualisation du dossier d'impact de la trésorerie hospitalière – premiers éléments quant aux services partagés recette et facturier en association avec le CHIVA
- 7 – Mise en place du Télétravail à la DDFIP 09
- 8 – Point budgétaire
- 9 – Questions diverses

FO a demandé que soit rajouté à cet ordre du jour, la présentation de la circulaire amiante ainsi que cela était prévu. Le président a répondu que, compte tenu de l'ordre du jour et de ses contraintes horaires, le CHSCT ne pouvait pas se prolonger l'après midi.

Avant d'aborder cet ordre du jour, les représentants de **FO DGFIP** ont lu la déclaration liminaire *jointe en annexe*.

M. MATTOY a répondu principalement qu'il n'avait pas de feuille de route. Le dossier a été transmis il y a une quinzaine de jours. Lorsqu'il aura été validé, une phase de concertation s'ouvrira avec toutes les parties prenantes (élus, organisations syndicales...)

./..

Le Président nous a indiqué que les suppressions d'emplois seraient toutes aussi importantes, voir plus, que les années précédentes.

Concernant les événements de la Haute – Garonne, M. MATTOY n'a pas souhaité faire de commentaire, il a seulement précisé que dans la mesure où cette affaire était jugée en référé, il n'y avait pas eu de jugement sur le fond.

Puis nous sommes passés à l'ordre du jour :

1 – Organisation des CHSCT

Il n'y a pas eu de débat dans la mesure où le règlement intérieur (*joint en annexe*) a été débattu au niveau national et que sur le plan local nous n'avons pas de réelle marge de manœuvre. Il a donc été approuvé à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire du CHSCT

Seul **FO** a présenté une candidate, Hélène ESQUIROL a été élue à l'unanimité, pour les 4 prochaines années !

3 – Approbation des PV du 16/10 et du 21/11/2018

Ces deux PV ont été approuvés à l'unanimité.

4 – Note d'orientations ministérielles 2019

Mme LACOUT a présenté cette note d'orientation et a développé certains points.

Le problème de l'amiante est revenu à l'ordre du jour, dans la mesure où sa présence a été décelée dans les joints des chaudières de la Direction qui, après de nombreuses années de service, devront être changées.

M. RENDA a insisté sur ce sujet en rappelant qu'il s'agit d'une action de prévention prioritaire. La circulaire devra donc être présentée au CHSCT dans les meilleurs délais.

FO DGFIP a rappelé que la priorité consistait avant tout dans la prévention des risques psychosociaux. Puis nous avons souligné que sur le site départemental d'Ulysse, la composition du CHSCT n'avait toujours pas été mise à jour. La Direction en a, cette fois ci, pris bonne note.

Une e formation (d'une durée de 45 mn) sera mise en place pour l'ensemble des agents, de tous grades, afin de les sensibiliser à la santé et la sécurité au travail.

5- Situation des trésoreries de Saint-Girons et Lavelanet au regard des RPS

- **Pour la trésorerie de Saint-Girons :**

Pour l'instant, l'analyse des psychologues du travail n'est pas totalement achevée et les modalités de restitution de leur rapport ne sont pas encore définies. Mme LACOUT les a contactés pour faire un point d'étape. Cependant un calendrier précis a été demandé par l'ensemble du CHSCT .

Car, il ne faut pas oublier que cette démarche a été entreprise compte tenu de la grande souffrance exprimée par les agents, y compris l'encadrement.

- **Pour la trésorerie de Lavelanet :**

La situation est tout autant délicate. Une évaluation sociale a été menée par Mme POURCHET, et les agents ont été reçus par le Dr GIACOMETTI :

Il en ressort une grande souffrance au travail généré en partie par un sérieux problème organisationnel.

Mme LACOUT, Mme POURCHET et M. DUMONTIER (auditeur) se sont rendus sur place le 17 avril afin d'appréhender l'ensemble des problèmes et de proposer des solutions, principalement sur l'organisation du poste. Une contre visite aura lieu en mai pour vérifier si les préconisations avancées ont été suivies d'effets. Par la suite, des représentants du CHSCT iront aussi sur place. M. RENDA a proposé de se rendre, à l'issue de ce CHSCT, à la Trésorerie pour constater les nouvelles dispositions des bureaux (il a été afin acté que tous devaient travailler au rez-de- chaussée, par sécurité).

Deux agents ont fait une demande de mutation, et **FO DGFIP** a fait remarquer que la souffrance vécue n'allait pas disparaître du jour au lendemain. En cela, nous avons été soutenus par le Dr GIACOMETTI et Mme POURCHET. Et donc, nous serons particulièrement vigilants sur l'accueil qui leur sera réservé, s'ils obtiennent satisfaction.

Compte tenu de la nature des sujets, nous ne pouvons pas développer d'avantage.

Une organisation syndicale a souligné les souffrances ressenties au sein des SIP et SIE, notamment à Foix et St Girons, liées à la mise en place du PAS. Ceci avait entraîné des mouvements de grève spontanés sur les différents sites concernés.

6 - Actualisation du dossier d'impact de la trésorerie hospitalière – premiers éléments quant aux services partagés recettes et facturier en association avec le CHIVA.

Il s'agit de créer une trésorerie hospitalière départementale (THD) regroupant, au centre des Finances publiques de Foix , la gestion des quatre hôpitaux que compte le département, la gestion des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (ÉHPAD) qui y sont rattachés, quatre ÉHPAD autonomes et l'établissement public médico-social « La Vergnière ». Parallèlement, sera créée une trésorerie spécialisée dans le secteur public local (SPL) qui reprendra la gestion des budgets de l'actuelle trésorerie spécialisée du Pays de Foix, ainsi que ceux de la trésorerie spécialisée de Varilhes (dont les budgets ont été transférés au Pays de Foix à compter du 1^{er} septembre 2018).

L'intégration de la gestion de l'hôpital de Saint-Girons et des EHPAD du Couserans interviendra au 1^{er} septembre 2019.

Au projet initial, a été ajoutée une convention de services comptables et financiers signée entre le centre hospitalier du val d'Ariège (CHIVA) et la trésorerie hospitalière. Ce document prévoit une mise en commun d'une partie des missions pour les recettes et les factures. Des agents du CHIVA vont venir travailler en service partagé recettes puis en service facturier

Au sein de la trésorerie du Pays de Foix, des difficultés très importantes sont apparues, depuis le transfert des collectivités de Varilhes, le départ à la retraite d'un agent, et la gestion conjointe de 2 postes. Cela a conduit à un épuisement professionnel de certains agents. Heureusement, le soutien ponctuel apporté par les agents de la Trésorerie hospitalière permet de maintenir « la tête hors de l'eau »

Enfin, compte tenu des difficultés techniques (problème de l'utilisation du réseau de la DDFIP par le CHIVA), l'arrivée des agents du service partagé recettes (SPR), initialement prévue en juin, est reportée en octobre en même temps que les agents du service facturier (SFACT))

Pour l'instant, seul le départ de la Trésorerie du Pays de Foix vers les locaux actuels d'une partie du SPF est actée.

7 – Mise en place du Télétravail à la DDFIP 09

La possibilité pour l'Ariège est de 10 % sur 3 ans soit 25 agents.

Les agents de l'Ariège avaient jusqu'au 4 février pour faire leur demande : sur 11 demandes, il y a eu 3 refus :

- l'un a été transformé en travail déporté
- pour le second, il s'agissait d'une demande sur un temps partiel le mercredi
- pour le dernier, il n'y avait pas assez d'ancienneté au travail

FO DGFIP constate que c'est une nouvelle forme de travail, amenée à se développer, dans une limite pré définie. Mais elle ne doit pas devenir un palliatif à la mise en place des réformes et à la destruction du réseau. De plus, certains métiers ne s'y prêtent pas. Cependant nous avons mis en avant les risques psycho sociaux ainsi que physiques que cela pouvait engendrer.

Vous pouvez utilement consulter le guide mis à votre disposition en cliquant sur le lien figurant dans la présentation de cet article.

Suite à l'intervention de **FO**, Mme LACOUT a précisé qu'une alerte était donnée à partir d'une certaine heure. Mme POURCHET a insisté sur la mise en place d'une prévention primaire, comme une visite annuelle par le médecin de prévention.

Par ailleurs, le Télétravail n'est pas un droit acquis et peut être remis en cause selon les difficultés rencontrées par l'agent. Le droit au retour est toujours possible.

Un point devra être réalisé sur l'intégration du télétravail et son impact sur l'organisation du service et son management.

8 – Point budgétaire

Au préalable, Mme LACOUT a rappelé que les exercices d'évacuation avaient été organisés sur l'ensemble des sites du département.. Un problème s'est posé à la Trésorerie de MIREPOIX, dans la mesure où il n'a pas été possible, dans un premier temps, de désarmer l'alarme. La notice d'utilisation fournie ne correspondait pas au produit installé. Tout est rentré dans l'ordre assez

rapidement. C'est cependant un gag fort peu amusant pour ceux qui le vivent et qu'il faudra éviter à l'avenir.

Pour les boîtiers incendie, des piles seront systématiquement transmises dans les postes tous les 6 à 8 mois afin de procéder à leur changement.

Enfin pour la Trésorerie de St Giron une incompatibilité a été constatée entre les différentes alarmes.

Pour le budget lui-même les actions ci-dessous ont déjà été engagées :

Site	Service	Nature des travaux	Dépenses proposées	Actions refusées ou annulées	Action Retenue Non engagée	Action engagée	Action payée
		AMENAGEMENT DE POSTES	869,92	0,00			0,00
FOIX	PAIERIE	1 BUREAU ELECTRIQUE	869,92			869,92	
		FORMATIONS	2 520,00	0,00			0,00
TOUS	TOUS	STAGE TMS ECRAN + LOMBALGIES	2 520,00			2520,00	
DOTATION DELEGUEE 2019		31 255,00	6 779,84	0,00	0,00	3 389,92	
SOLDE GENERAL			24 475,16			27 865,08	
réserve		1645					

Les actions retenues *pour l'instant* se répartissent de la façon suivante :

PROPOSITIONS D'ACTIONS CHSCT DU 25/04/2019					
NATURE	PRESTATAIRE	DEPENSE PROPOSEE	DECISION		
FORMATION GESTION DU STRESS (8 demandes d'agents)	ERACH	2100	retenue		
DEPOSE DETECTEURS OPTIQUES	APSI	360			
CEINTURE LOMBAIRE - demande médecin de pévention	MANUTAN	60	reportée		
5 FAUTEUILS ERGONOMIQUES	UGAP	2430	reportée		
1 FAUTEUIL ADAPTE	PAS DE DEVIS	PAS DE DEVIS	reportée en l'absence d'un avis médical		
10 LAMPADAIRES DUR PIED	UGAP	5680	retenue radian led pour 4620,00	RADIAN LED :	4620
50 SOURIS	MAXI BURO	1980	à revoir	UGAP :	800,39
BLOCS SECOURS	PAS DE DEVIS	10526	retenue		
PLAFONNIERS	PAS DE DEVIS	PAS DE DEVIS			
BOITIERS INCENDIE	OFFICE EASY	170	retenue		
	TOTAL		17,476,00		

Des stages de recyclage pour habilitation électrique seront proposés aux agents techniques, il reste à les finaliser, un devis sera transmis.

L'entretien des climatisations sera réalisé par l'entreprise AGETHERM pour les locaux domaniaux et par l'équipe technique pour les autres sites, avec de nouveaux produits pour ces derniers.

9 – Questions diverses

Compte tenu de l'heure avancée, il n'y a pas eu de question diverse...

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr09

Hélène ESQUIROL

Jean – Paul BERTRAND

Représentante titulaire **FO DGFIP**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Cyril GALY

Représentant suppléant **FO DGFIP**

✂

BULLETIN D'ADHESION



NOM : _____ PRENOM : _____

GRADE : _____

AFFECTATION : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**



SYNDICAT NATIONAL DES
FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à _____ le _____

(signature)

➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu